

Décision

Générale

colonial

Décision n° 214-169-1910 25-11-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 novembre 1910

Numéro JO
n° 169 du 01/12/1910

Date du numéro
1 décembre 1910

TEXTE INTÉGRAL

M. Vigier, adjudant de police, rentrant de congé a été appelé à reprendre les fonctions dont il est titulaire, ainsi que celles d'agent spécial ; A été, en conséquence, rapportée la décision du 12 juillet 1910 appelant M. Rouchaud, sergent fourrier des Troupes coloniales H.-C., à remplir les fonctions d'adjudant de police et celles d'agent spécial pendant l'absence de M. Vigier.